



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

architectes

Question écrite n° 17492

Texte de la question

M. Alain Joyandet attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication concernant le possible passage du seuil obligatoire de recours à un architecte de 170 m² à 20 m². Depuis plusieurs mois, un projet de loi serait à l'étude, notamment dans le cadre du Grenelle de l'environnement, pour permettre aux architectes d'intervenir de façon obligatoire dans le cadre de la construction neuve et rénovation, non pas à partir de 170 m² mais de 20 m². Certaines professions du bâtiment sont inquiètes des possibles augmentations du coût de la construction, et de ne pas avoir été consultées. Il souhaiterait donc connaître la réalité de ces rumeurs, les concertations actuellement menées et les éventuels tenants et aboutissants d'une telle décision.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17492

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2008, page 1523

Question retirée le : 22 avril 2008 (Fin de mandat)